



DJIBOUTI

**Discours prononcé par
M. Moussa Mohamed Moussa
Conseiller**

**Devant la Sixième Commission de la 78^{ème} session de
l'Assemblée Générale des Nations Unies
sur le point [109] de l'ordre du Jour intitulé:**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

***SALLE DU CONSEIL DE TUTELLE,
SIEGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NEW-YORK***

LE 3 OCTOBRE 2023, NEW-YORK

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'emblée de commencer mes propos par vous adresser à vous Monsieur le Président ainsi qu'aux membres du Bureau, les félicitations de ma délégation pour votre élection.

Soyez assuré de notre soutien plein et entier.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Iran, de l'Ouganda et de l'Arabie Saoudite respectivement au nom du Mouvement des Non-alignés, du Groupe Africain et enfin au nom des Pays Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique.

Ma délégation, tient également à remercier le Secrétaire général pour son rapport A/78/221

Monsieur le Président,

Depuis 2006, nous États membres avons entériné au travers de l'Assemblée Générale, la création d'un instrument global unique destiné à soutenir l'action et la lutte contre le terrorisme sur le plan nationaux, régionaux et internationaux.

Cette stratégie antiterroriste mondiale qui fait l'objet d'une revue tous les deux ans constitue la référence de notre démarche stratégique et opérationnelle commune pour lutter contre le terrorisme.

Cette stratégie dont nous venons d'effectuer la 8^e révision a pour particularité d'être évolutive en intégrant les nouvelles tendances émergentes dans la lutte contre le terrorisme.

A cet instant, Il nous plait de réitérer que le terrorisme ne peut et ne doit être associé à aucune religion, race, culture, ethnie ou société.

Aussi, ma délégation tient a exprimé sa profonde inquiétude face à l'augmentation des attaques terroristes puisant leurs justifications dans les mouvements xénophobes, sur l'islamophobie et le racisme.

Nous sommes consternés par les conclusions du récent rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction, selon lequel la suspicion, la discrimination et la haine pure et simple à l'égard des musulmans ont atteint des "proportions épidémiques".

Ces situations sont exacerbées par le discours politique anti musulman propagé par des partis ou de mouvements d'extrême droite.

La liberté d'expression ne saurait être interprétée comme signifiant la liberté de brûler le Saint Coran et de porter atteinte à la dignité des personnes de confession musulmane.

Dans ce contexte où l'ensemble de la communauté internationale se doit d'agir à l'unissant et au moment où l'une des sources de propagation des messages de haine et de stigmatisation de population réside dans les nouvelles technologies de l'information, nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception que la dernière révision de la stratégie n'ait pu voir l'inclusion de la référence à la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie bien que cette dernière ait fait l'objet d'une adoption consensuel à l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président,

Le fléau que constituent les groupes terroristes et extrémistes en Afrique n'a fait que croître progressivement depuis le début des années 90.

Prenant la juste mesure du péril qui les guettaient, les États africains avaient dès 1999, saisi l'ampleur et la gravité du phénomène ainsi que le danger qu'il représente pour la stabilité et la sécurité des États.

Cette prise de conscience précoce continentale avait conduit à l'adoption de la Convention d'Alger sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Ce texte, qui a maintenant près de 25 ans témoignait déjà de la détermination sans faille des États africains à éliminer le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Nonobstant, la persistance et ou la résurgence de zone de conflits et de tension sur notre continent ont remis en question nombre d'avancées enregistrées et ont constitué un terreau fertile pour la propagation d'organisations criminelles et ce bien que nous ayons adoptés l'initiative visant à faire terme les armes en 2020.

Cette situation s'est vu renforcer en raison du flux sans cesse croissant des combattants terroristes étrangers en provenance de la Syrie et d'Irak, venus alimenter les groupuscules

déjà présents sur le continent africain, permettant à ces derniers de renforcer leurs capacités d'adaptation et de mutation mais également de diversifier leurs sources de financement.

Il y a lieu de reconnaître que même si la problématique de la propagation des groupements terroristes en particulier sur le continent africain a fait l'objet d'une prise de conscience au niveau international, il est impératif qu'il puisse y avoir une accentuation importante du soutien financier dédié aux différents programmes de renforcement de capacités techniques et opérationnelles à destination des pays du Continent.

Au niveau opérationnel, il serait indiqué d'explorer les voies et moyens qu'un appui spécifique puisse être accordé à la force africaine en attente en vue de lui permettre de disposer d'une composante parfaitement outillée et pouvant appuyer les forces africaines dans la lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne les capacités règlementaire et programmatique, Il y a lieu de mettre en exergue que, l'ouverture de Bureaux du programme de l'UNOCT au Maroc et au Kenya constituent un pas important dans l'atteinte de cet objectif.

Il ne faut pas occulter que la prévention, la lutte et l'éradication du terrorisme et des groupes extrémistes repose sur une approche globale qui devra également intégrer les questions liées aux causes profondes du terrorisme et qui ne pourront être résolus durablement sans le respect des engagements pris en matière d'aide au développement au niveau internationale.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour souligner qu'afin d'assurer une meilleure compréhension de la question transversale liée au continent africain, nous invitons le bureau de la lutte contre le terrorisme ainsi que les Nations unies à assurer une plus grande représentation des citoyens des États membres africains,

Monsieur le Président,

La région de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Est a malheureusement été le témoin de la présence affligeante du terrorisme et de l'extrémisme violent, propagés par des groupes tels qu'Al Shabaab, ISIS et l'ADF.

Cette menace, comme nous le reconnaissons tous, transcende les frontières et les identités nationales, nous affectant tous sans distinction.

Les États membres de l'IGAD avec le soutien des partenaires internationaux, ne sont pas restés inerte face à cette situation en témoigne d'une part leurs participations en Somalie à la Mission AMISOM devenue ATMIS au travers desquelles depuis plus d'une décennie plusieurs villes stratégiques qui étaient sous le contrôle du groupe El-Shabab ont été libérées et continu d'enregistrer des résultats probants.

Aujourd'hui, cette mission conjointe de l'Union Africaine et des Nations Unies se trouve à un tournant décisif et qui appelle à une mobilisation sans précédent.

De plus, sur la base de consultations extensives avec l'ensemble des parties prenantes de nos pays respectifs, notre sous-région dispose depuis février 2017 d'un centre d'excellence de lutte contre l'extrémisme violent que mon pays a le privilège d'accueillir.

Ce centre constitue une plateforme commune vise à faciliter le renforcement de la coordination régionale, la production d'analyses et enfin à l'élaboration d'un contre discours commun visant à contrecarrer la rhétorique extrémiste véhiculée à travers les réseaux sociaux.

Monsieur le Président,

Depuis ces deux dernières décennies, mon pays, la République de Djibouti, se situe à l'avant-garde de la mobilisation internationale dans la lutte contre le terrorisme et la piraterie dans notre sous-région.

Aussi, dans la lignée de notre engagement, nous nous sommes attelés à progressivement renforcer notre arsenal juridique, législatif et opérationnel afin de prévenir et lutter contre toute éventuelle action terroriste.

En plus des efforts consentis au niveau national, et, en vue de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en la matière, Djibouti a décidé depuis 2021 de s'adjoindre l'expertise de UNOCT en se joignant au programme de lutte contre les terroristes axé sur les déplacements (CT Travel), et visant au renforcement des capacités en ce qui concerne la détection et de lutte contre le déplacement des terroristes et des criminels en utilisant les informations préalables sur les passagers (API) et les données des dossiers passagers (PNR).

En outre, eu égard à la crucialité des enquêtes judiciaires, notamment en ce qui concerne l'aspect médico-légale et en particulier pour ce qui est de la collecte de preuve, la République de Djibouti en partenariat avec la Direction exécutive du Comité de lutte est sur le point d'achever un programme de renforcement de capacités qui nous permettra de disposer de l'expertise requise en vue de consolider les actions des autorités judiciaires.

Je vous remercie pour votre attention.